

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 20 - 23 octobre 1997

PROJETS D'INTERVENTION PROLONGÉE EN FAVEUR DE RÉFUGIÉS ET DE PERSONNES DÉPLACÉES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Point 8 b) de l'ordre du
jour**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.3/97/8-B/Add.2
9 septembre 1997
ORIGINAL: ANGLAIS

PROJET NÉPAL 5324.02

(WIS No. 00532402)

Aide alimentaire aux Bhoutanais réfugiés au Népal

Coûts des produits alimentaires	6 675 085 dollars
Coût total pour le PAM	7 827 973 dollars
Coût total	12 624 720 dollars
Nombre de bénéficiaires	93 500
Durée	Un an (1er janvier - 31 décembre 1998)

Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis. En mai 1997, le taux de change était de 33,70 roupies népalaises pour un dollar.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document contient des recommandations présentées au Conseil d'administration pour examen et approbation.

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Directeur du Bureau régional: J. Cheng-Hopkins tel.: 6513-2209

Coordonnateur de programmes: T. Araia tel.: 6513-2359

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 6513-2641).



GENERALITES ET JUSTIFICATION DE L'AIDE

1. Le conflit ethnique et les troubles civils résultant des mesures rigoureuses prises par le Gouvernement du Bhoutan en matière de nationalité ont déclenché, à partir du début de 1991, un afflux de personnes d'origine népalaise en quête d'asile. Plus de 90 000 personnes vivent actuellement dans sept camps situés dans les districts de Jhapa et Morang, dans le sud-est du Népal. Le septième et plus récent cycle de négociations ministérielles entre les deux gouvernements s'est tenu à Katmandou en avril 1996, sans résultats tangibles, si ce n'est la décision de poursuivre les entretiens. Lors de négociations précédentes, les deux gouvernements avaient décidé de classer les habitants des camps en quatre catégories: a) les Bhoutanais authentiques expulsés par la force; b) les Bhoutanais émigrés; c) les non-Bhoutanais et d) les Bhoutanais auteurs d'actes criminels. Cependant, les deux gouvernements ont un point de vue différent au sujet des procédures de vérification de la population des camps. Le désaccord porte sur les modalités d'identification et de traitement des personnes appartenant à la deuxième catégorie, car nombre d'entre elles affirment avoir quitté leurs foyers par la force tandis que le Gouvernement du Bhoutan affirme qu'elles ont émigré de leur plein gré, renonçant ainsi, de par la loi bhoutanaise, à leur nationalité et au droit au rapatriement.
2. Depuis les dernières négociations, plusieurs initiatives ont été prises par le HCR, certains Etats membres de l'Union européenne et d'autres pays intéressés, afin de trouver rapidement une solution pour sortir de l'impasse. Des contacts récents entre les gouvernements népalais et bhoutanais permettent d'espérer que les deux pays maintiendront leur engagement de parvenir à une solution négociée bilatéralement. Le HCR, de son côté, s'est déclaré prêt à aider à la mise en oeuvre d'un éventuel accord conclu entre les deux gouvernements.
3. Le PAM a fourni une aide aux réfugiés à partir de 1992, dans le cadre de cinq opérations d'urgence consécutives et de deux opérations prolongées en faveur des réfugiés pour un coût total, jusqu'en 1996 inclus, de 27,5 millions de dollars. L'IPR No. 5324.01 en cours d'exécution, approuvée par le CPA à sa quarantième session en novembre 1995 pour fournir une aide à 90 000 réfugiés et demandeurs d'asile pendant 24 mois, et dont le coût total pour le PAM est de 16,4 millions de dollars, doit prendre fin le 30 novembre 1997. Le PAM fournit des rations alimentaires de base composées de riz, légumineuses, huile végétale, sucre, sel, aliments composés, et une alimentation d'appoint - aliments composés, huile et sucre - tandis que le HCR fournit des légumes frais. L'assortiment alimentaire a été progressivement amélioré au cours des années, en ajoutant du sucre et du sel en 1993, en introduisant du riz étuvé et en ajoutant des aliments composés à la ration de base en 1994, et en remplaçant le sel ordinaire par du sel iodé en 1995. La ration quotidienne individuelle de riz a été ramenée de 450 à 430 grammes en 1993.
4. Les études effectuées au cours des années montrent que les ventes et/ou les échanges de denrées alimentaires sont limités. Une étude menée par Save the Children Fund (SCF) en mai 1997 a conclu que seule une petite portion de la ration, moins de cinq pour cent, est vendue ou échangée, principalement dans le but d'acheter des articles tels que vêtements, allumettes, thé et d'autres produits nécessaires.



5. Au stade actuel des pourparlers bilatéraux, on ne voit aucune solution immédiate pour le retour des réfugiés dans leur pays d'origine, le Népal. Ce dernier, classé parmi les pays les moins avancés (PMA), n'est pas en mesure de prendre en charge de gros effectifs de réfugiés. Dans ces circonstances, et étant donné que les réfugiés sont confinés dans des camps sans accès aux terres ni aux ressources, la poursuite de l'aide alimentaire et d'autres formes d'aide au-delà de la phase actuelle d'opération est impérative. La mission conjointe d'évaluation des besoins alimentaires PAM/HCR, qui s'est rendue au Népal du 18 au 30 mai 1997, a recommandé que l'actuelle phase de l'IPR soit prorogée d'un mois, jusqu'au 31 décembre 1997, pour pouvoir utiliser les produits économisés grâce à une affluence moins forte que prévu, et qu'une aide alimentaire soit encore fournie pour 93 500 réfugiés et demandeurs d'asile pendant toute l'année civile 1998 (365 jours).

POLITIQUE ET ACTION GOUVERNEMENTALE

6. Le Gouvernement du Royaume du Népal a poursuivi une politique de portes ouvertes en offrant l'asile aux réfugiés bhoutanais. Avec l'aide d'institutions multilatérales, de donateurs bilatéraux et d'ONG, les réfugiés et les demandeurs d'asile, ont quitté les sites de regroupement spontané et ont été dirigés vers des camps organisés. Depuis la mi-1992, une Unité de coordination des réfugiés a été créée sous les auspices du Ministère de l'intérieur dans le but d'enregistrer et de munir de papiers les demandeurs d'asile et les réfugiés présents au Népal. Depuis juin 1993, l'Unité de coordination des réfugiés gère un centre de filtrage au point de contrôle de Kakarvitta à la frontière avec l'Inde, où sont examinées les demandes des arrivants qui aspirent au statut de réfugié. Le gouvernement est constamment représenté dans les camps grâce au recrutement de superviseurs de camp, chargés des questions administratives, et à l'établissement d'un poste de police dans chaque camp pour le maintien de l'ordre. Il a pris également des mesures pour exempter de taxes/droits les biens achetés et les services fournis sous contrat dans le cadre du programme d'aide. Le Ministère des forêts et de la conservation des sols est responsable de la mise en oeuvre des activités de protection et de remise en état des zones forestières endommagées par la présence des réfugiés et demandeurs d'asile.
7. Le gouvernement a octroyé l'équivalent de 200 000 dollars en monnaie locale pour les achats locaux de légumineuses à distribuer dans les camps en 1996 et 1997 et a également pris en charge une partie du personnel engagé pour maintenir la structure administrative dans les camps. De plus, il s'est déclaré disposé à verser une contribution équivalant à 100 000 dollars pour 1998.
8. Les réserves forestières, les pâturages communautaires et autres périmètres ouverts adjacents aux camps ont été quelque peu endommagés par les habitants des camps qui vont y chercher du fourrage et du bois. La proximité des camps est aussi à l'origine de la détérioration des routes sous l'effet des véhicules lourds qui accèdent aux camps, d'une surcharge des structures hospitalières locales et de différends avec la population locale. Une mission du HCR en mai 1997 a conclu que, globalement, les conséquences sur l'environnement n'étaient pas graves, surtout grâce aux fournitures de kérosène, servant essentiellement à la cuisson des aliments, qui limitent les besoins en bois de chauffe.



9. Le HCR continuera de fournir des rations de kérosène dans les camps. En harmonie avec les accords entre le HCR et le Ministère des forêts et de la conservation des sols, diverses mesures ont été prises, telles que la création de pépinières, la protection de périmètres boisés par des clôtures pour favoriser la régénération de la forêt, la fourniture d'un appui logistique pour renforcer les bureaux forestiers de district, et le recrutement de nouveaux gardes forestiers. Ces mesures protégeront l'environnement à l'intérieur et autour des camps. La vente par le PAM de récipients vides a permis de dégager des fonds pour la construction de routes dans l'enceinte des camps et à l'extérieur, la construction de gabions pour la protection des berges des cours d'eau et la construction de ponts et de ponceaux grâce à des activités vivres-contre-travail. Ces activités se poursuivront en 1998 grâce aux recettes de la vente de récipients vides et à un apport de 500 tonnes de riz du PAM destiné à des activités vivres-contre-travail provenant d'un stock inutilisé pendant l'opération en 1997. Les activités seront retenues dans la mesure où elles profitent tant à la communauté locale qu'aux réfugiés et seront entreprises dans le cadre du Projet de relèvement de la zone des réfugiés (RARP), parrainé et coordonné par le HCR.
10. Tous les camps sont dotés de salles de classe pour l'enseignement primaire et offrent des possibilités pour l'enseignement secondaire et supérieur. Le HCR couvre entièrement le programme d'enseignement primaire pour tous les enfants des camps et CARITAS gère entièrement les classes secondaires. Les cours dispensés dans les écoles des camps reprennent fidèlement les programmes scolaires du Népal et du Bhoutan. La demande en matière d'enseignement supérieur s'accroît constamment dans les camps. Du fait de la difficulté à fréquenter des établissements d'enseignement supérieur à l'extérieur, des cours par correspondance sont déjà disponibles et leur utilisation peut être développée.

CONSIDERATIONS RELATIVES AU DEVELOPPEMENT

11. Les activités de développement ont peu de chances de connaître un essor car le gouvernement poursuit une politique de non insertion des réfugiés et demandeurs d'asile au Népal. Toutefois, quelques familles de réfugiés gagnent de modestes revenus par la vente de fruits et légumes produits dans les camps et d'autres petites activités artisanales, telles que le tissage, la couture et la fabrication d'articles en jute, essentiellement produits par les femmes qui vivent dans les camps (cinq pour cent de la population totale des camps). En outre, 260 femmes ont accepté de devenir conseillères bénévoles pour les ONG qui s'occupent des questions de planification familiale, de formes non institutionnelles d'éducation et de collecte de données sur les groupes vulnérables. Le nombre de ces conseillères devrait augmenter radicalement au cours de la prochaine phase puisqu'il a été décidé qu'à partir de 1999, les femmes réfugiées prendront entièrement en charge les activités non institutionnelles d'éducation dans les camps. Environ deux pour cent de la population des camps, hommes et femmes confondus, ont des emplois auprès d'ONG ou dans le cadre du RARP, mis en oeuvre dans les camps sous les auspices du HCR. Ce service leur donne droit à une prime d'incitation et à des vivres de la part du PAM en guise de participation à leur salaire. Dorénavant, les fonds que le



PAM tirera de la vente de récipients vides seront utilisés pour des activités génératrices de revenus au bénéfice des femmes et des groupes vulnérables.

12. D'après une "Evaluation de l'économie alimentaire des ménages" réalisée par le SCF sur demande du HCR et du PAM en mai 1997 et sachant qu'il est difficile de connaître les effectifs précis, entre 20 et 60 pour cent des familles ont au moins un de leurs membres employé à des travaux saisonniers agricoles ou de construction en dehors des camps, trois à quatre mois par an. Cependant, l'on ne peut compter sur ce revenu pour remplacer les rations de base fournies par le PAM. Selon cette étude, jusqu'à 55 pour cent des familles de réfugiés dans les quatre camps concernés sont entièrement tributaires de la ration alimentaire de base fournie par le PAM, qui est leur seul moyen de subsistance et de revenu.

OBJECTIF DE L'AIDE DU PAM

13. Le PAM fournira des rations alimentaires de base aux réfugiés bhoutanais et aux demandeurs d'asile enregistrés hébergés dans sept camps dans les districts de Jhapa et Morang dans l'est du Népal, ainsi que des rations alimentaires d'appoint pour les enfants réfugiés âgés de moins de cinq ans, les femmes enceintes, les mères allaitantes pour une période maximale de six mois, les personnes atteintes de tuberculose, les malades et les personnes âgées. En outre, une partie de l'aide du PAM sera destinée au lancement de microprojets autonomes réalisés dans le cadre d'activités vivres-contre-travail, qui seront sélectionnés sur la base de leur potentiel d'amélioration des conditions de vie de la communauté locale ainsi que des réfugiés et des demandeurs d'asile.

BENEFICIAIRES

14. Bien que les réfugiés et les demandeurs d'asile aient commencé à arriver au Népal au début de 1991, l'afflux a pris un maximum d'ampleur dans la première moitié de 1992, quand 800 personnes par jour en moyenne traversaient la frontière. Ce mouvement s'est poursuivi en 1993 et au cours des années suivantes et les effectifs sont passés de 35 000 en janvier 1992 à 83 000 en mars 1993, puis à 87 258 en mars 1995 et 90 592 en avril 1997. A partir de 1996, les arrivées ont chuté jusqu'à trois personnes par mois et au premier trimestre 1997, une seule personne a été enregistrée. Le taux annuel de croissance de la population des camps se situe entre deux et 2,5 pour cent et environ 10 pour cent de la population actuelle des camps y est née.
15. La population de réfugiés est constituée en majorité de personnes d'origine népalaise et composée essentiellement de familles complètes. D'après les estimations, 26 pour cent sont des hommes adultes, 25 pour cent des femmes adultes et 49 pour cent des enfants et des adolescents âgés de moins de 18 ans. La majorité des réfugiés sont des agriculteurs de subsistance sans instruction ou presque, bien que l'on compte également quelques cadres et fonctionnaires ayant une formation supérieure.



16. En avril 1997, le nombre de réfugiés ayant bénéficié de l'aide alimentaire dans les sept camps atteignait 90 592 et le nombre total de réfugiés enregistrés, y compris ceux qui pour des raisons diverses ont été rayés des listes, était de 93 178. Le fait que les bénéficiaires effectifs de l'aide alimentaire soient moins nombreux est dû aux absences au moment des distributions de vivres dans les camps et à d'autres mesures prises par l'Unité de coordination des réfugiés à l'endroit des bénéficiaires qui se sont livrés à des abus et purgent une sanction disciplinaire temporaire entraînant une réduction de la ration alimentaire.
17. D'après les fichiers tenus par les autorités gouvernementale, l'on comptait 92 115 réfugiés au 1er janvier 1997. La mission conjointe PAM/HCR d'évaluation des besoins alimentaires en mai 1997 avait recommandé qu'un recensement soit organisé pendant la seconde moitié de 1997 pour déterminer le nombre exact de réfugiés hébergés dans les camps. En outre, elle a aussi estimé qu'il était nécessaire d'examiner et de comparer les fichiers d'enregistrement de tous les camps pour établir plus précisément le nombre des réfugiés, en distinguant combien arrivent, combien sont enregistrés, combien sont assistés.

APPORTS NON ALIMENTAIRES

18. Hormis les fourneaux, les ustensiles de cuisine, les récipients d'eau et de kérosène qui sont distribués à toutes les familles et jugés suffisants, le kérosène est considéré comme l'article non alimentaire le plus important grâce, particulièrement, à son effet de sauvegarde contre la dégradation de la forêt. D'autres articles essentiels tels que savon, vêtements et moustiquaires sont fournis par le HCR.
19. Les entrepôts situés dans chaque camp, qui ont été construits grâce à des fonds provenant de la vente de récipients vides, ont une capacité de 300 tonnes et fournissent un espace suffisant pour l'entreposage et la manutention des aliments. Les comptoirs pour la distribution des aliments dans les camps sont périodiquement rénovés en utilisant les fonds dégagés par la vente des récipients vides.
20. Plusieurs ONG sont engagées à des degrés divers dans des activités auprès des camps de réfugiés bien que le HCR et le PAM misent de plus en plus sur une prise en charge de la gestion par les réfugiés eux-mêmes. La Fédération luthérienne mondiale (FLM) est responsable de l'entretien des installations hydriques et sanitaires et le SCF, responsable du programme d'alimentation d'appoint, a établi les mêmes services sanitaires de base dans tous les camps. L'Association of Medical Doctors for All (AMDA) gère un dispensaire pour soigner les patients que lui envoient les unités sanitaires de base, tandis que le Centre pour les victimes de tortures (CVIT) dispense des soins médicaux et des services de consultation pour des cas spéciaux. OXFAM/Royaume-Uni a mis au point des programmes d'enseignement non institutionnels et des activités rémunératrices et la Croix-Rouge népalaise entretient les entrepôts des camps, encadre les distributions d'aliments et distribue du kérosène et autres articles non alimentaires. CARITAS est responsable de la construction d'écoles, de la fourniture de manuels et de fournitures scolaires et du versement de primes d'incitation aux enseignants.



Refugee Women Forum gère les activités génératrices de revenus lancées par OXFAM/Royaume-Uni tandis que le Centre technique de prévention des catastrophes causées par les eaux (DPTC), aidé par l'Agence de coopération internationale du Japon (JICA), fournit des conseils sur l'amélioration de la qualité technique des travaux de remise en état entrepris dans le cadre de l'aide alimentaire. Enfin, les hôpitaux locaux du Ministère de la santé sont ouverts aux réfugiés nécessitant une hospitalisation.

MODALITES D'EXECUTION

21. Tandis que le Ministère des affaires étrangères coordonne les questions de politique générale, le Ministère de l'intérieur est le principal organe d'exécution du gouvernement. Ses responsabilités incluent le filtrage et l'enregistrement des demandeurs d'asile et des réfugiés et la convocation de réunions mensuelles de coordination à l'échelle nationale et de district (fonctionnaire principal de district) entre les institutions gouvernementales, le PAM, le HCR et les ONG partenaires. Depuis janvier 1994, la Croix-Rouge népalaise a été désignée par le gouvernement comme partenaire du PAM pour la distribution des vivres, et est responsable de la réception et de la distribution des aliments, la mise à jour des fichiers et l'entretien des entrepôts.
22. Pour les denrées importées, le PAM loue un entrepôt central d'une capacité de 3 000 tonnes à Birtamod, dans le district de Jhapa. La superficie louée peut être augmentée et diminuée selon les besoins. Le personnel du PAM gère directement les vivres entreposés. Le bureau auxiliaire du PAM, situé à proximité des camps, organise un calendrier de livraisons hebdomadaires aux entrepôts des camps pour les denrées alimentaires de base et d'appoint provenant de fournisseurs locaux et des stocks d'importation détenus dans l'entrepôt central. Les stocks PAM/Croix-Rouge népalaise dans les camps couvrent un minimum de deux semaines d'utilisation.
23. La Croix-Rouge népalaise organise la distribution des aliments de base dans les camps et les rations sont livrées toutes les deux semaines. Chaque camp est divisé en plusieurs secteurs et sous-secteurs, suivant l'importance de sa population. Le sous-secteur, qui comprend de 80 à 100 familles approximativement (400 à 600 personnes) est considéré comme unité de distribution avec à sa tête un chef élu qui organise la distribution des rations aux familles de son sous-secteur, avec l'aide de volontaires parmi les réfugiés. Les opérations sont supervisées par le Comité de distribution, qui est un organe subsidiaire du Comité du camp de réfugiés. La Croix-Rouge népalaise surveille aussi la distribution qui se fait chaque semaine pendant trois jours. Les coûts de la Croix-Rouge népalaise sont remboursés par le PAM sur des fonds spéciaux pour le suivi et la logistique.
24. Les articles non alimentaires et les légumes sont distribués deux jours par semaine. Les aliments d'appoint sont gérés par le SCF et un mélange hautement énergétique est préparé et distribué comme ration à emporter. Les rares enfants atteints de malnutrition grave reçoivent une alimentation thérapeutique dans les centres de régime d'appoint.



25. Les femmes sont présentes lors des distributions alimentaires et participent aussi aux opérations de distribution/supervision des vivres et des articles non alimentaires. Cependant, les femmes sont faiblement représentées dans les comités de camp, phénomène qui préoccupe autant le PAM que le HCR. Des campagnes de sensibilisation seront organisées par le biais du Forum des femmes réfugiées afin d'encourager une représentation plus équilibrée des deux sexes au sein de ces comités. En revanche, l'alphabetisation des femmes dans les camps a connu un essor remarquable. Actuellement, 3 200 femmes obtiennent chaque année le certificat d'alphabetisation, ce qui a contribué à leur faire mieux comprendre l'importance de leur participation aux activités du camp et a augmenté leurs chances en général. Le PAM et le HCR continueront de miser sur cette tendance positive.
26. La mission conjointe PAM/HCR d'évaluation en mai 1997 a noté que le système de livraison et de distribution des aliments est très efficace à l'exception de quelques ruptures de livraison des légumineuses ces derniers mois. La plupart des aliments continueront d'être achetés localement, dans la mesure où les donateurs fourniront des contributions en espèces, car cette solution s'est avérée la plus économique. Etant donné la prépondérance des achats de denrées locales, qui sont en majorité livrées directement aux entrepôts des camps, la mission a recommandé de ramener la subvention TIEM de 10 à cinq dollars la tonne.
27. L'on maintiendra la pratique actuelle qui consiste à rendre au PAM les sacs et les récipients d'huile vides après la distribution des denrées afin qu'il les vende. Les recettes des ventes, placées sur un compte bancaire, se montaient à 227 208 dollars à la mi-avril 1997. Ces fonds et les montants obtenus à l'avenir seront utilisés en consultation avec le gouvernement, le HCR et les ONG pour financer des activités au bénéfice de la communauté d'accueil et des réfugiés vivant dans les camps. Ces activités peuvent inclure des projets de développement destinés aux villages népalais, l'amélioration des infrastructures pour l'entreposage et la distribution des denrées, la création de nouvelles activités génératrices de revenus dans les camps et l'amélioration des routes d'accès aux camps. La mission conjointe PAM/HCR a recommandé l'établissement de centres agricoles témoins dans tous les camps disposant de l'espace voulu. La mise en oeuvre de cette recommandation doit être agréée par le gouvernement.



STRATEGIE DE L'AIDE ALIMENTAIRE

28. Après un examen attentif de la situation, étant donné que la teneur énergétique de la ration alimentaire fournie aux bénéficiaires est supérieure à l'apport calorique moyen au Népal (estimé à 1 970 calories), et compte tenu des conclusions et recommandations du SCF/Royaume-Uni et de la mission conjointe PAM/HCR, il est recommandé que les rations alimentaires de base, à l'exception du riz, soient maintenues telles quelles. Les rations de riz pour tous les résidents des camps ayant droit à une ration générale seront réduites de 430 à 410 grammes par jour. Cela ramènera la teneur énergétique de la ration globale de 2 245 à 2 175 calories par jour, et se traduira par une réduction de 675 tonnes des besoins annuels en riz. Il est aussi recommandé que l'alimentation d'appoint soit maintenue au niveau actuel car si les cas de malnutrition grave sont rares parmi les enfants, les retards de croissance sont encore très diffus.

SUIVI DE L'EXECUTION

29. Les activités de santé et de nutrition dans les camps sont régulièrement suivies et évaluées, non seulement par les partenaires d'exécution mais aussi par le Comité de coordination sanitaire du HCR. Le SCF réalise une enquête sur la santé et la nutrition en mai/juin de chaque année. Celle-ci, jointe aux contrôles réguliers des enfants âgés de moins de cinq ans et des femmes enceintes et mères allaitantes, et aux données recueillies par les unités sanitaires de base, permet d'évaluer l'efficacité des rations de base et des programmes alimentaires d'appoint. Des liens étroits ont été établis avec les bureaux sanitaires de district du gouvernement qui, par ailleurs, distribuent gratuitement des contraceptifs dans le cadre du programme de planification familiale.
30. Le PAM et la Croix-Rouge népalaise suivent de près le système de distribution des rations alimentaires de base grâce à des visites régulières sur le terrain et à l'analyse de rapports hebdomadaires et mensuels. Le bureau auxiliaire du HCR à Bhadrapur prépare des rapports de situation trimestriels (appelés SitReps) qui portent sur toute l'opération de réfugiés et couvrent la santé, la nutrition et les disponibilités alimentaires. Le PAM prépare un rapport mensuel sur la situation des disponibilités alimentaires (le FASREP), destiné au Siège, qui fait état de la situation globale des approvisionnements alimentaires et contribue à éviter les ruptures de ravitaillement. Le HCR préside aussi des réunions mensuelles à son bureau local sur le terrain, auxquelles participent aussi le PAM, SCF, AMDA, la Croix-Rouge népalaise, CARITAS, OXFAM, l'Unité de coordination pour les réfugiés et FLM. Des réunions de coordination centralisées, auxquelles participent des représentants de la communauté des donateurs basés à Katmandou, sont organisées par le Ministère des affaires étrangères et le Ministère de l'intérieur pour traiter les questions concernant les disponibilités alimentaires, la santé et la nutrition. La pratique actuelle de suivi de l'exécution sera poursuivie. En plus des visites périodiques effectuées dans les camps par le personnel du PAM basé à Katmandou, une antenne du PAM a été établie à Damak, dans le district de Jhapa, pour faciliter la logistique et le suivi.



ASPECTS NUTRITIONNELS ET ASSORTIMENT ALIMENTAIRE

31. La mission conjointe PAM/HCR a jugé satisfaisante la situation nutritionnelle dans les camps. Les résultats de la nouvelle enquête nutritionnelle sont attendus pour la fin octobre 1997. Cependant, la dernière enquête menée par le SCF en juin 1996 avait montré que 0,8 pour cent seulement des enfants étaient atteints de malnutrition grave (rapport poids/taille < 70 pour cent), sans grand changement par rapport à 1995 (0,9 pour cent). Au dernier trimestre de 1993, le bérubéri, le scorbut, la pellagre et une stomatite débilitante avaient sévi dans les camps. Au début de 1995, la situation était déjà bien rétablie après que le PAM ait introduit du riz étuvé et des aliments composés enrichis dans la ration de base. Le suivi régulier des carences en micronutriments se poursuit dans les infirmeries des camps. Une éducation sanitaire et nutritionnelle est dispensée à domicile par des agents de santé communautaires, en insistant surtout sur l'hygiène personnelle.
32. Au vu des paramètres ci-dessus, la ration journalière individuelle sera composée comme suit:

Produit	Ration générale (grammes/jour)	Ration d'appoint (grammes/jour)	Vivres-contre-travail (grammes/journée de travail)
Riz	410	-	500
Légumineuses	60	-	
Huile végétale	25	10	
Sucre	20	15	
Sel (iodé)	7,5	-	
Mélange de céréales	40	80	
Légumes frais (fournis par le HCR)	100	-	
Lait écrémé en poudre (fourni par le HCR)	40		

33. La mission a recommandé qu'aucune quantité de riz supplémentaire ne soit engagée pour les activités vivres-contre-travail en 1998 puisque, d'après les prévisions, un reliquat de 500 tonnes devrait être disponible à la fin de l'actuelle IPR et être alloué aux activités vivres-contre-travail l'année prochaine.
34. Les besoins alimentaires totaux pour une année d'élargissement, en tonnes, sont calculés comme suit:

Produit	Ration générale	Ration d'appoint	Total
Riz	14 000		14 000
Légumineuses	2 048		2 048
Huile végétale	853	17	870
Sucre	683	25	708
Sel (iodé)	256	-	256
Mélange de céréales	1 365	134	1 499
Légumes frais (fournis par le HCR)	3 413	3 413	
Lait écrémé en poudre (fourni par le HCR)	5	5	



35. Tous les types de rations sont bien acceptés par les réfugiés et toutes les denrées alimentaires fournies par le PAM peuvent être achetées localement. Les dons en nature de légumineuses, huile/matières grasses, sucre et aliments composés peuvent être reçus, à condition que les produits en question aient été bien acceptés lors d'essais auprès des réfugiés. Des réserves de légumineuses, d'huile/matières grasses et d'aliments composés importés pourraient être utiles et serviraient de stocks régulateurs en cas de perturbations des approvisionnements locaux. Toutefois, pour les légumineuses et les aliments composés, l'on accorde la préférence aux achats locaux.
36. La ration de base du PAM et les légumes frais apportés par le HCR fournissent 2 175 kilocalories par personne et par jour, ce qui répond aux besoins énergétiques ordinaires à long terme de la population. Les aliments composés d'appoint pour les femmes enceintes et les mères allaitantes jusqu'au sixième mois d'allaitement maternel, et aux nourrissons de six à 12 mois fournissent un supplément de 456 calories et 13,4 grammes de protéines par personne et par jour. Pour les enfants souffrant de malnutrition, le mélange hautement énergétique a été enrichi de 40 grammes de lait écrémé en poudre par enfant et par jour, fournissant ainsi à l'enfant un supplément quotidien de 600 calories et 27,8 grammes de protéines.
37. L'étude du SCF sur l'évaluation de l'économie alimentaire des ménages a conclu que l'apport de calcium et de riboflavine (vitamine B2) dans le régime devait être revu car un manque de calcium pourrait expliquer en partie les nombreux retards de croissance observés parmi les enfants. En outre, l'apport de niacine (vitamine B3) dans le régime alimentaire est également inférieur aux taux recommandés pour les enfants plus âgés et les hommes adultes. L'enrichissement en vitamines et minéraux des mélanges alimentaires achetés localement sera revu par le PAM.

COÛTS DU PROJET

38. La ventilation des coûts de l'opération figure ci-dessous.

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET			
	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne (dollars)	Valeur (dollars)
COÛTS POUR LE PAM			
A. Coûts opérationnels directs			
Produits ¹			
– Riz	14 000	280	3 920
– Légumineuses	2 048	550	1 126
– Huile végétale/matières grasses	870	950	826 500
– Sucre	708	335	237 180
– Sel (iodé)	256	60	15 360



VENTILATION DES COÛTS DU PROJET
--

	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne (dollars)	Valeur (dollars)
– Mélange de céréales			
<i>Unilito</i> _acheté localement	500	390	195 000
Importé comme mélange blé-soja	999	355	354 640
Total produits	19 381		6 670
Transport extérieur			219 820
Surveillance			48 450
Transport intérieur			135 660
TIEM (100 pour cent)			96 900
Total partiel coûts opérationnels directs			7 170
B. Coûts de soutien directs (voir annexe)			133 100
Total coûts directs			7 300
C. Coûts de soutien indirects (7,1 pour cent du total des coûts directs)			518 940
COÛT TOTAL POUR LE PAM			7 820
COÛTS POUR LE HCR ET LES AUTRES DONATEURS			
HCR			
– Apports alimentaires de provenance autre que le PAM			651 240
– Appui opérationnel et assistance juridique			570 110
– Besoins intérieurs			802 110
– Aide de secours multisectorielle			
eau, santé, hygiène			760 950
transport			350 400
hébergement			329 840
services communautaires			92 220
éducation			738 860
production vivrière			969
COÛT TOTAL POUR LE HCR			4 290
AUTRES DONATEURS			
– Gouvernement du Népal			100 000
– ONG			400 000
COÛT TOTAL POUR LE HCR ET LES AUTRES DONATEURS			4 790
COÛT TOTAL DU PROJET (PAM et autres)			12 620

Coût pour le PAM en pourcentage du coût total du projet: 62 pour cent

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif établi à des fins d'établissement du budget et d'approbation. L'assortiment précis et les quantités effectives de produits à fournir au projet peuvent, comme dans tous les projets du PAM, varier dans le temps en fonction des produits dont dispose le PAM et des disponibilités dans le pays bénéficiaire.

RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXECUTIF

39. Le projet est recommandé à l'approbation du Conseil d'administration.



ANNEXE

SOUTIEN DIRECT NÉCESSAIRE

	<i>(dollars)</i>
Dépenses de personnel	
Personnel international	0
Volontaires des Nations Unies	0
Consultants internationaux et SSA	0
Cadres nationaux	0
Personnel local et temporaire	121 500
Total partiel	121 500
Voyages et indemnités de subsistance	
Déplacement internationaux	-
Déplacements à l'intérieur du pays	2 000
Total partiel	2 000
Dépenses administratives	
Location de bureaux et services collectifs	3 000
Communications - général	2 000
Fournitures de bureau	500
Réparation et entretien du matériel	450
Total partiel	5 950
Véhicules	
Entretien	2 000
Carburant	-
Total partiel	2 000
Matériel	
Matériel de communication	
Véhicules	
Equipement informatique - général	500
Matériel agricole	
Matériel d'entreposage	
Matériel et équipement	350
Total partiel	850
Formation du personnel de terrain	300
Divers/imprévus	500
Total partiel	800
TOTAL DES COÛTS DE SOUTIEN DIRECTS	133 100

